

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU PLATEAU DE LOEX DU 03 FEVRIER 2026

L'an deux-mille vingt-six, le trois février, à dix-huit heures, les membres du syndicat de l'AFP du Plateau de Loëx, convoqués le 26/01/2026, se sont réunis à la mairie de Taninges.

PRÉSENTS avec voix délibératives : 9

Mesdames Nadine BASTARD, Nadine ORSAT et Fleur PUTHON titulaires, Madame Laëtitia ANTHONIOZ suppléante, Messieurs René AMOUDRUZ, Thierry RICCO, Sébastien SOMMESOUS et titulaires, Monsieur Joël VAUDEY suppléant.

M. Yves LAURAT, excusé, arrive en cours de séance.
M. Joël Vaudey s'excuse et part de la séance à 19h30.

PRESENT sans voix délibérative : 1

Monsieur Bruno KOEGLER.

EXCUSES : 6

Madame, Mireille MARTEL, Messieurs Laurent PERRIER, Stéphane MULATIER, Jean-Luc MULATIER, Alain BAUD et Alain PREMAZ.

ABSENTS : 2

Messieurs Philippe CHATENOU et Hervé ANTHOINE.

Mme DONZEY Tatiana et Mme BOSSU Estelle, respectivement responsable finances et assistante administrative à la mairie de Taninges assistent à la réunion.

Mme Louise IVANEZ, technicienne pastorale SEA 74 est également présente.

Monsieur le Président, René AMOUDRUZ, procède à l'appel.

Le quorum, fixé à 5 membres du syndicat présents (la moitié + 1, des membres du syndicat, titulaires ou suppléants porteurs d'un pouvoir), est atteint.

Madame Nadine ORSAT est désignée secrétaire de séance.

01 – APPROBATION DU P.V DU 09 JUILLET 2025

Monsieur le Président rappelle le compte-rendu du dernier comité syndical. Etant donné qu'il n'appelle pas de questions, il propose à l'assemblée D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2025.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour (M. Yves LAURAT non présent pour ce vote)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2025.

02 - APPROBATION DU PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Mme DONZEY Tatiana rappelle que le CFU est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administrative et que celui est obligatoire à compter du 01 Janvier 2026 pour toutes les AFP.

Ouï cet exposé,

Le comité syndical

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour (M. Yves LAURAT non présent pour ce vote), 0 voix, contre et 0 abstention,

APPROUVE le passage au compte financier unique.

03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Le Compte de Gestion du Budget de l'AFP du plateau de Loëx dressé par monsieur le Receveur est présenté en séance par M. le président René Amoudruz et Mme Donzey Tatiana.

Il est précisé que **ce document comptable correspond en tous points au Compte Administratif 2025** du budget de l'AFP, présenté ci-après, étant noté que le Compte de Gestion donne les résultats de l'exercice, sans report de l'exercice précédent.

Résultats budgétaires de l'exercice

57200 - AFP DU PLATEAU DE LOEX				Exercice 2025
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	74 557,00	6 500,00	81 057,00	
Titres de recette émis (b)		2 931,08	2 931,08	
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)		2 931,08	2 931,08	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	74 557,00	6 500,00	81 057,00	
Mandats émis (f)	5 215,20	5 130,44	10 345,64	
Annulations de mandats (g)				
Dépenses nettes (h = f - g)	5 215,20	5 130,44	10 345,64	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent				
(h - d) Déficit	5 215,20	2 199,36	7 414,56	

Où cet exposé,
Le comité syndical,
Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le Compte de Gestion 2025 du budget de l'AFP du plateau de Loëx établi par monsieur le Receveur.

04 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES

Monsieur Le Président et Mme Donzey présentent le Compte Administratif du Budget de l'AFP pour l'exercice 2025.

Le tableau suivant présente le solde d'exécution de chaque section pour l'exercice 2025 :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

57200 - AFP DU PLATEAU DE LOEX					Exercice 2025
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	4 000,00		-5 215,20		-1 215,20
Fonctionnement	3 664,56		-2 199,36		1 465,20
TOTAL I	7 664,56		-7 414,56		250,00
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 664,56		-7 414,56		250,00

Le Président se retire pour que l'Assemblée se prononce sur ce C.A 2025.

Madame Nadine ORSAT est désignée présidente de séance.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. APPROUVE le Compte Administratif 2025 du Budget de l'AFP du plateau de Loëx
2. APPROUVE l'affectation comptable résultant du Compte Administratif 2025 du Budget de l'AFP du plateau de Loëx comme suit :
- La somme de 1 465.20 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- La somme de 1 215.20 € au compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

05 – COTISATION 2026 À L'UAFA DE HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Président fait le point sur la cotisation à l'UAFA.

La cotisation annuelle des AFP n'évolue pas en 2026 est reste identique à celle de 2025 à savoir :

Montant de la cotisation fixé à 130,00 euros qui se décompose de la façon suivante :

- Cotisation à la Société d'Economie Alpestre
- Cotisation pour le suivi des budgets et comptes administratifs y compris la cotisation à l'Association des Maires pour la mise à disposition de logiciel
- Les frais de gestion de l'UAFA

Monsieur le Président rappelle, qu'en parallèle de cette part administrative, **une participation pour les services que l'Union effectue pour le compte de l'AFP est également sollicitée à hauteur de 155,00 €.**

Les services demandés concernent :

- La mise à jour du périmètre de l'AFP et chargement des données avec l'appui de la Régie des Données Informatiques 74
- La déclaration fiscale et transfert des données aux services de la Direction Générale des Impôts Fonciers

Ainsi, Monsieur le Président propose de budgétiser la somme globale de 285,00 €.

Où cet exposé,

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. **APPROUVE** la proposition de cotisation à l'UAFA
2. **DECIDE** de budgétiser la somme minimum de 285,00 €
3. **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour mandater toutes les sommes concernant les cotisations à l'UAFA
4. **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires

06 – APPROBATION PROGRAMME DES TRAVAUX 2026

Monsieur le Président demande à la SEA de présenter le nouveau programme de travaux pour l'année 2026.

Ainsi, le programme des travaux prévus en 2026 s'établit comme suit :

Unité pastorale / travaux	Montants tout compris
Le Péry - Travaux d'eau – programme 4	40 012,50 € TTC
Les Clares – Travaux de reconquête – programme 5	29 480,00 € TTC
TOTAL T.T.C	69 492,50 € TTC

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. **APPROUVE** le programme de travaux d'un montant de 69 492,50 € TTC selon le tableau ci-dessous
2. **DEMANDE** à Monsieur le Président d'inscrire ces sommes au budget de l'AFP
3. **DONNE** mandat à l'AFP pour réaliser ces travaux
4. **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires

Le 02/02/2026

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE
DE AFP DU PLATEAU DE LOEX
2026
PROGRAMME DES TRAVAUX

Page N° 1

Code	Nom	Lieu	Nature	Coût du programme TTC	Assistance SEA			Travaux					
					HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
4	Travaux d'eau reconquête	LA ROSIERE - LE PE	Capatges, dessoucha	40 012,50	2 992,50	0,00	2 992,50	30 850,00	6 170,00	37 020,00	0,00	0,00	0,00
5	Travaux de reconquête	LES CLARES	Reconquête pastorale	29 480,00	2 660,00	0,00	2 660,00	22 350,00	4 470,00	26 820,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				69 492,50	5 652,50	0,00	5 652,50	53 200,00	10 640,00	63 840,00	0,00	0,00	0,00

07- SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU SCHEMA DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2023-2028

Monsieur le Président présente le projet sur le secteur Le Pery :
Ce programme concerne les captages, travaux de dessouchage et d'empierrement d'accès.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 40 012,50 euros TTC, assistance SEA 74 comprise.

Monsieur le Président rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles en faveur des espaces pastoraux.

Ensuite,

Monsieur le Président présente le projet d'amélioration de reconquête pastorale sur l'alpage des Clares
L'objectif des travaux étant de retrouver de la surface pastorale.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 29 480,00 euros TTC, assistance SEA 74 comprise *(ce montant représente ce qui n'est pas autofinancé par la valorisation du bois en plaquettes, cf. devis Henri Premat)*

Monsieur le Président rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles en faveur des espaces pastoraux.

Où cet exposé,

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. **APPROUVE** le programme de travaux, assistance SEA comprise, à l'unité pastorale Le Pery pour un montant de 40 012,50 euros TTC
2. **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention pour les programmes Le Pery au taux le plus élevé possible
3. **APPROUVE** le programme de travaux Les Clares, assistance SEA comprise pour un montant de 29 480,00 euros TTC
4. **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention pour le programme les Clares au taux le plus élevé possible
5. **S'ENGAGE** à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
6. **S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de ces opérations
7. **SENGAGE** à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière
8. **S'ENGAGE** à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans
9. **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires

08 – CONVENTIONS DE CONSEIL À MEMBRE AVEC LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE 74

Monsieur le Président présente les projets suivants :

Programme 4 : Le **Péry** - **Amélioration de la ressource en eau, reconquête et accès**

Il est exposé au Syndicat que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.
Il est proposé au Syndicat de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.
La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

2 992,50 € pour un montant estimé de 37 020,00 € T.T.C de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

09 – CONVENTIONS DE CONSEIL À MEMBRE AVEC LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE 74

Monsieur le Président présente les projets suivants :

Programme 5 : Les Clares, travaux de reconquête pastorale et d'exploitation des bois

Il est exposé au Syndicat que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère. Il est proposé au Syndicat de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet. La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

2 660,00 € pour un montant estimé de 26 820,00 € T.T.C de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

10 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Les données du projet de budget primitif pour l'année 2026, reprennent les résultats de clôture de l'exercice 2025. Monsieur le Président présente aux membres du syndicat le projet de budget primitif pour l'année 2026

En section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **6 360.20 €**

Étiquettes de lignes	Somme de Réalisé 2022	Somme de Réalisé 2023	Somme de Prévision 2024	Somme de Réalisé 2024	Somme de Prévision 2025	Somme de Réalisé 2025	Somme de Prévision 2026
Dépense	360,00 €	725,44 €	12 085,00 €	7 354,54 €	6 500,00 €	5 130,44 €	6 360,20 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)							
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)							
011 - Charges à caractère général	360,00 €	725,44 €	3 665,00 €	400,00 €	3 700,00 €	2 834,90 €	995,00 €
6064 - Fournitures administratives			40,00 €	- €		- €	
6161 - Primes d'assurances multirisques	250,00 €	250,00 €	250,00 €	125,00 €	500,00 €	- €	710,00 €
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			1 700,00 €	- €	2 225,00 €	2 224,70 €	- €
623 - Divers						325,20 €	
6234 - Réceptions (M57)		133,44 €	500,00 €	- €	690,00 €	- €	- €
6261 - Affranchissements			900,00 €	- €		- €	
6281 - Concours divers	110,00 €	265,00 €	275,00 €	275,00 €	285,00 €	285,00 €	285,00 €
6288 - Autres services extérieurs		77,00 €					
012 - Charges de personnel et frais assimilés			8 000,00 €	6 954,54 €	2 500,00 €	2 295,54 €	3 000,00 €
6218 - Autre personnel extérieur			8 000,00 €	6 954,54 €	2 500,00 €	2 295,54 €	3 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement							1 465,20 €
023 - Virement à la section d'investissement							1 465,20 €
65 - Autres charges de gestion courante			200,00 €	- €	300,00 €	- €	960,00 €
65811 - Droits d'utilisation					300,00 €	- €	900,00 €
6588 - Divers			200,00 €	- €		- €	
67 - Charges spécifiques			200,00 €	- €		- €	
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs			200,00 €	- €		- €	
Recette	9 150,00 €	8 790,00 €	12 085,00 €	11 019,10 €	6 500,00 €	6 595,64 €	6 360,20 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		8 790,00 €	4 064,56 €	4 064,56 €	3 664,56 €	3 664,56 €	1 465,20 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		8 790,00 €	4 064,56 €	4 064,56 €	3 664,56 €	3 664,56 €	1 465,20 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			8 000,44 €	6 954,54 €	2 500,00 €	2 295,54 €	3 900,00 €
70688 - Redevances syndicales (AFP)			8 000,44 €	6 954,54 €	2 500,00 €	2 295,54 €	3 900,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	9 150,00 €						
74718 - Subvention Autres	9 150,00 €						
75 - Autres produits de gestion					335,44 €	635,54 €	995,00 €
752 - Loyer					335,44 €	635,54 €	995,00 €
77 - Produits exceptionnels							
7788 - Produits exceptionnels divers							

En section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **189 357.95 €**

Étiquettes de lignes	Somme de Réalisé 2022	Somme de Réalisé 2023	Somme de Prévision 2024	Somme de Réalisé 2024	Somme de Prévision 2025	Somme de Réalisé 2025	Somme de Prévision 2026 + RAR
Dépense	4 956,00 €	10 380,00 €	2 478,00 €	2 478,00 €	74 557,00 €	5 215,20 €	189 357,95 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			2 478,00 €	2 478,00 €		- €	1 215,20 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			2 478,00 €	2 478,00 €		- €	1 215,20 €
16 - Emprunts et dettes assimilés					16 810,00 €		- €
168748 - Autres emprunts et dettes - Communes					16 810,00 €		- €
21 - Immobilisations corporelles			7 902,00 €		7 902,00 €	5 215,20 €	4 152,00 €
2145 - Construction sol autrui			7 902,00 €		7 902,00 €	5 215,20 €	4 152,00 €
27 - Autres immobilisations financières							64 653,25 €
274 - Prêt							64 653,25 €
458101 - Programme n°1	4 956,00 €					- €	- €
458101 - Programme n°1	4 956,00 €					- €	- €
458102 - Programme n°2						- €	- €
458102 - Programme n°2						- €	- €
458103 - Programme n°3 - La Rosière					49 845,00 €	- €	49 845,00 €
458103 - Programme n°3 - La Rosière					49 845,00 €	- €	49 845,00 €
458104 - Programme n°4 - La Rosière Le Pery						- €	40 012,50 €
458104 - Programme n°4 - La Rosière Le Pery						- €	40 012,50 €
458105 - Programme n°4 - Les Clares						- €	29 480,00 €
458105 - Programme n°4 - Les Clares						- €	29 480,00 €
Recette	2 478,00 €	10 380,00 €	6 478,00 €	74 557,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	189 357,95 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					4 000,00 €	- €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					4 000,00 €	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement						- €	1 465,20 €
021 - Virement de la section de fonctionnement						- €	1 465,20 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			4 000,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			4 000,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	- €
13 - Subventions d'investissement			3 902,00 €		3 902,00 €	- €	3 902,00 €
1323 - Département			3 902,00 €		3 902,00 €	- €	3 902,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés					16 810,00 €		64 653,25 €
168748 - Autres emprunts et dettes - Communes					16 810,00 €		64 653,25 €
458201 - Programme n°1	2 478,00 €	2 478,00 €	2 478,00 €			- €	- €
458201 - Programme n°1	2 478,00 €	2 478,00 €	2 478,00 €			- €	- €
458202 - Programme n°2						- €	- €
458202 - Programme n°2						- €	- €
458203 - Programme n°3 - La Rosière					49 845,00 €	- €	49 845,00 €
458203 - Programme n°3 - La Rosière					49 845,00 €	- €	49 845,00 €
458204 - Programme n°4 - La Rosière Le Pery						- €	40 012,50 €
458204 - Programme n°4 - La Rosière Le Pery						- €	40 012,50 €
458205 - Programme n°5 - Les Clares					- €	- €	29 480,00 €
458205 - Programme n°5 - Les Clares					- €	- €	29 480,00 €

Notes sur la section investissement :

- Les sommes versées par les communes pour financer les travaux ne seront pas remboursées sur l'année 2027. Dans le cas où l'AFP percevrait les subventions attendues sur l'année 2026, faudra passer une DM (décision modificative) et inscrire le montant au chapitre 16.
- Le schéma d'écriture comptable doit être transmis à la commune des Gets (reversement des subventions, mandats et crédits...).

Le budget primitif 2026 présenté et proposé se veut sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée générale.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Yves Laurat)

ADOpte le budget primitif 2026 tel qu'il est présenté par Monsieur le Président, aux sommes visées ci-dessus

Amélie
AFP DU PLATEAU DE LOEX
 503 Avenue des Thérèses - 74400 TAINHES
 Siret : 200 037 004 00010